

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF et FINANCIER
POUR L'EXERCICE 1906

présenté au Conseil Municipal, le 27 Mai 1907

par C. COURVOISIER, *maire*



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS

1907

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
EXERCICE DE 1906

présenté au Conseil municipal le 27 mai 1907, par C. COURVOISIER, maire.

Conseil municipal

élu en Mai 1906.

Maire : M. C. Courvoisier.

Adjoints : MM. Berger, Louis ; Magnin, Isaac.

Conseillers municipaux :

MM. Bergamin, Nicolas	MM. Courvoisier, César
Mundinger, Auguste	Marti, Fritz
Pignolet, Louis	Papis, Etienne
Bordier, Pierre	Lany, Daniel
Mégevet, Amédée	Frey, J. Henri
Berger, Louis	Estier, François
Debourgogne, Louis	Magnin, Isaac
Machard, Alfred	

Secrétaire : M. Garcin, Louis.

Le Conseil a tenu 11 séances.

Tableau des Commissions.

1. *Travaux*. — MM. Berger, Pignolet, Papis, Mundinger ; rapporteur : M. Magnin.

2. *Ecoles*. — MM. Frey, Machard, Marti, Bergamin, Mégevet, Mundinger ; rapporteur : M. Bordier.

3. *Finances*. — MM. Frey, Mégevet ; rapporteur : M. Bordier.

4. *Routes*. — MM. Mundinger, Mégevet ; rapporteur : M. Berger.

5. *Bois*. — MM. Estier, Debourgogne ; rapporteur : M. Lany.

6. *Foires*. — MM. Debourgogne, Marti, Berger, Magnin ; rapporteur : M. Estier.

7. *Sapeurs-Pompiers*. — MM. Frey, Mundinger ; rapporteur : M. Magnin.

Le Maire reçoit à la Mairie le lundi et le jeudi à 5 heures du soir.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie tous les jours, de 11 h. $\frac{1}{2}$ à midi et de 7 h. $\frac{1}{2}$ à 8 h. du soir, sauf les lundi, jeudi et jours fériés.

Les mariages ont lieu le lundi et le jeudi, de 11 heures à midi.

S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 fr.

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Le moment est venu où je dois vous rappeler votre activité dans le domaine communal durant l'exercice 1906. Je le ferai aussi brièvement et simplement que possible.

Lorsque je fus appelé à reprendre la responsabilité des affaires, je comptais trouver le budget préparé en décembre 1905, accepté par le Conseil d'Etat avec 175 centimes additionnels par franc ; quel ne fut pas mon étonnement lorsque le Conseil d'Etat éleva les centimes additionnels à 183 par franc, afin de combler le déficit laissé par l'exercice précédent, soit : fr. 4,769.52, et permettre le payement de diverses notes concernant les barrières sur le canal, l'édicule près la Gare, etc.

Jamais Versoix, jusqu'à ce jour, n'avait été obéré de contributions aussi élevées ; aussi avez-vous tenu à en nanter les contribuables afin de leur éviter toute surprise lors de la réception de leur bordereau.

Je dois rendre hommage à la population, laquelle s'est inclinée sans récriminer devant cette mesure, et aussi ajouter à son honneur que chacun s'est acquitté de ses contributions.

Depuis lors, l'année s'est passée paisiblement, et, grâce à votre sagesse, vous n'avez pas obligé la Mairie à entreprendre des travaux coûteux. De son côté, elle a cherché l'économie au centime près, ce qui nous a permis, en dé-

cembre dernier, de ramener les centimes additionnels de 183 à 175 pour l'exercice 1907. Cela est certes pour vous, Messieurs, et pour moi en particulier, un gros soulagement vis-à-vis des contribuables de la commune.

Je voudrais vous remettre en mémoire les pertes sensibles que nous avons subies à quelques semaines près, de deux de nos bons amis, M. Nicolas Bergamin et M. Louis Debourgogne, lesquels, par leur caractère conciliant et de bonne entente, nous ont été bien utiles dans nos délibérations. Veuillez les conserver en agréable souvenir.

En terminant, je vous remercie tous également pour l'entourage et l'appui que vous m'accordez constamment, sans oublier notre honorable et infatigable secrétaire, M. L. Garcin, qui mérite la palme pour l'ordre, l'exactitude et la bonne volonté qu'il apporte à l'accomplissement de sa tâche.

C. COURVOISIER

Maire.



Écoles.

Il avait été ouvert provisoirement une classe tenue par M. le sous-régent Joray, afin de décharger celle de M. le régent Schmid alors surchargée d'élèves ; toutefois le nombre de ces derniers ayant diminué, cette classe temporaire a été fermée, d'autant plus que le local a été vivement critiqué de divers côtés, au point de vue hygiénique.

M^{lle} Bocion, sous-régente à l'école enfantine, a été nommée régente.

STATISTIQUE

Ecoles enfantines :

Elèves inscrits au 1^{er} septembre 1906.

	Genevois	Confédérés	Etrangers	Total
Classe de M ^{lle} Bocion	9	10	8	27
» » Beetschen	5	7	3	15
				42
			En 1906 :	51

Ecoles primaires :

Classe de M ^{lle} Hauri	17	16	7	40
» M. Schmid	14	18	10	42
» M. Garcin	11	23	6	40
				122

Ecole secondaire :

1 ^{re} année	6	14	3	23
2 ^{me} »	8	7	1	16
3 ^{me} »	1			1
				40
			En 1906 :	40

Au point de vue du domicile, les élèves de l'Ecole secondaire se répartissent comme suit :

Domiciliés à Versoix	11
» Genthod	5
» Bellevue	9
» Collex.	3
en dehors du canton	<u>12</u>
	40

Vous avez entendu, messieurs les Conseillers, lors des Promotions les résultats des examens de toute cette jeunesse scolaire et les rapports élogieux parvenus du Département de l'Instruction publique.

Nous devons ces résultats au corps enseignant tout entier et pouvons le féliciter largement et le remercier pour son zèle et son savoir-faire.

Ecole secondaire.

Le compte rendu de 1905 a exposé brièvement la situation de notre école secondaire et émis le vœu que tous, filles et garçons, suivent ensemble les mêmes leçons pour le plus grand profit des études, et la satisfaction des nombreux parents qui voient, dans le système actuel, *une perte de temps*.

Un fait nouveau, l'admission *sous certaines* conditions de nos enfants du hameau de Sauvener à l'école vaudoise de Chavannes des Bois, est venu modifier du tout au tout la situation, car, tandis que nous recevons à bras ouverts les élèves du canton de Vaud, celui-ci n'accepte les nôtres que *moyennant finance*, alors que nous comptons sur la réciprocité de la gratuité.

Il a donc été écrit au Département de l'Instruction publique la lettre suivante :

Versoix, le 6 octobre 1906.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Ce printemps, quand les enfants du hameau de Sauvignier sur Versoix, ont été reçus à l'Ecole primaire vaudoise de Chavannes des Bois, votre Département et la Commune de Versoix ont dû *consentir à certaines prestations* en espèces et en matériel.

Or, depuis quelques années surtout, des enfants de cette même commune de Chavannes, de Myes, de Tanney, de Coppet et de Commugny, donc *domiciliés hors du canton*, viennent encombrer notre Ecole secondaire, réservée aux élèves sortant des 4 Ecoles primaires du groupe, de Collex, de Genthod, de Bellevue et de Versoix. De plus, ces élèves y sont reçus gratuitement et jouissent aussi de la gratuité des fournitures.

Pendant que nous avions de la place, nous n'avons rien objecté; aujourd'hui, tel n'est plus le cas. En outre, nous estimons qu'une finance devrait être payée par ces élèves du dehors, et que les fournitures scolaires ne devraient pas leur être distribuées gratuitement.

Officiellement, je viens donc, monsieur le Président, vous demander :

1^o Que M. le régent de l'Ecole secondaire ne reçoive plus les élèves domiciliés hors du canton ;

2^o Qu'une finance soit exigée de ceux de ces élèves venant des communes vaudoises précitées qui, ayant été admis à la rentrée de septembre 1906, seront tolérés jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Agrérez, etc.

Dans votre séance du 29 octobre 1906, vous avez pris à l'unanimité, l'arrêté ci-après :

Arrêté du 29 octobre 1906.

Le Conseil municipal,

Considérant que l'École secondaire de Versoie est surtout fréquentée par des enfants domiciliés hors du canton, et qu'ainsi cette école ne rend pas aux communes du Groupe des services en rapport avec les frais occasionnés pour le petit nombre d'élèves qu'elles y envoient ;

Considérant que la principale cause de l'abstention des élèves de Collex-Bossy, Genthod et Bellevue réside dans le fait de leur proximité de la ville avec laquelle les moyens de communication sont nombreux et à bon marché ;

Considérant qu'en ce qui concerne Versoie, les communications avec la Ville sont plus nombreuses qu'ailleurs, et que tout naturellement cet attrait du centre dépeuple la campagne ; que la plupart des parents étant occupés dans l'industrie ou le commerce sont absents de chez eux toute la journée, et ne tiennent pas à ce que leurs enfants soient livrés à eux-mêmes pendant une demi-journée ;

Dans le but de redonner plus de vitalité à l'École secondaire par un nouvel afflux d'élèves, et de donner à ceux-ci les moyens d'acquérir plus de connaissances encore dans les branches spéciales en augmentant les heures d'enseignement ;

Considérant que ce mode de faire n'entraînerait

pas de nouveaux frais ni pour l'Etat ni pour les communes ;

A l'unanimité

Arrête :

De demander au Département de l'Instruction publique en vertu de l'art. 91, dernier alinéa, de la loi sur l'instruction publique codifiée le 31 janvier 1896, que les enfants soient admis toute la journée à l'Ecole secondaire, comme cela a lieu à Chêne-Bourg et à Satigny.

Cet arrêté a été accompagné de la lettre explicative que voici :

Le maire de Versoix au Département de l'Instruction publique.

5 novembre 1906.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Il est de notoriété que depuis longtemps la majorité des enfants fréquentant l'Ecole secondaire de Versoix est formée par les communes vaudoises limitrophes.

Les élèves sortant des Ecoles primaires du Groupe vont de préférence en ville.

Versoix n'est plus une commune agricole. Presque tous les parents ont leurs occupations dans des magasins, des bureaux et des fabriques ; il s'en suit qu'ils ne tiennent pas à ce que leurs fils et leurs filles n'aillent qu'une demi-journée à l'école secondaire, et restent sans surveillance ou flânent le reste du temps ; voilà pourquoi l'Ecole secondaire est délaissée.

A plusieurs reprises, il a été exprimé le regret que notre Ecole secondaire ne reçoive pas encore les garçons et les filles toute la journée, comme cela se fait à la satisfaction générale à **Chêne-Bourg** et à **Satigny**.

Vous savez aussi, Monsieur le Président, qu'à plusieurs reprises déjà, la question de la suppression des Ecoles secondaires rurales a été agitée au Grand Conseil, et que le moment n'est peut-être pas très éloigné où cette suppression se fera partout où ces écoles ne répondent plus à leur but : l'exemple du Grand-Saconnex est là.

Or, ce sera précisément le cas de Versoix, puisque cette école est surtout fréquentée par des élèves domiciliés hors du canton, *attirés par la gratuité de l'enseignement et des fournitures*, et délaissée à peu près par ceux des communes du Groupe qui en font les frais.

Le Conseil municipal estime que l'Ecole secondaire pourrait rendre plus de services encore si on tenait compte des circonstances locales. C'est pourquoi, estimant que le système actuel de n'obliger les élèves à assister aux leçons que pendant la moitié de la journée est préjudiciable à plusieurs égards, et, désirant profiter de la latitude que la loi lui laisse, il a pris l'arrêté inclus que je vous prie d'accueillir favorablement.

D'autre part, notre Ecole si bien dirigée par M. Goutaland, ne pourra qu'y gagner encore.

Agréez, etc.

C. COURVOISIER.

Les Conseils municipaux des communes du Groupe se sont aussi occupés de cette question et ont tous conclu à ce que l'Ecole secondaire ne reçoive les élèves du dehors qu'à concurrence de la place disponible, *moyen-*

nant finance. Les Conseils municipaux de Bellevue, Collex et Genthod, comme celui de Versoix, ont demandé aussi que les enfants fréquentent la classe *toute la journée.* L'affaire suit son cours.

Secours contre l'incendie.

Heureusement nous n'avons pas eu cette année de sinistres à enregistrer.

Il a été acheté quelques lots d'habits militaires afin de remplacer ceux en mauvais état. *La Pie*, vieille pompe qui a fait son temps et qui encombrait le hangar, a été vendue aux enchères pour le prix de fr. 195.—

Il est de tradition que la Commune, lors d'un incendie, offre des rafraîchissements ou une collation aux pompiers accourus des villages voisins. Afin d'éviter des inégalités de traitement, constatées plus d'une fois, il serait bon que le Conseil fixât, dès maintenant, le subside pour frais de réception que le Maire sera autorisé à dépenser pour chaque pompier.

Foires.

Elles sont de moins en moins fréquentées, surtout par les agriculteurs du canton de Vaud qui n'y sont plus attirés puisque les primes sont supprimées.

Immeuble de la Fondation protestante.

Le Comité de la Fondation protestante ayant décidé la vente de sa propriété, se composant de la maison avec hangar en bois adjacent, à front de la route cantonale, du hangar en pierres de la rampe de la gare, et de

16 ares de jardins et préaux, nous avons pu en devenir acquéreurs au prix de 30,000.— fr. pour les Ecoles enfantines.

Je dois ici beaucoup de reconnaissance au susdit Comité qui céda cette propriété à un prix avantageux à titre d'œuvre communale.

Le 1^{er} étage a été réparé, par les soins de M. l'architecte Aug. Bordier, pour la somme de fr. 800.— et mis à la disposition de M^{lle} Hauri, régente. Nous n'avons donc plus à allouer fr. 400.— d'indemnité de logement.

Eau du Canal.

Malgré la concurrence que lui fait l'eau de la Ville, il a été accordé, en 1906, trois concessions à fr. 30.— l'an.

J'attire tout spécialement l'attention des habitants sur la qualité très inférieure de l'eau du canal, ce qui m'avait engagé à solliciter l'eau de la Ville au Grand Conseil (Mémorial du 22 Octobre 1902).

Sans vouloir porter préjudice au rendement que l'eau du Canal peut encore apporter, l'hygiène, la salubrité et la propreté doivent primer la question d'intérêt financier.

Eau de la Ville potable et à pression.

De 35 signatures obtenues à l'origine et représentant un engagement de 35 litres eau-minute à fr. 60.— l'an, la consommation s'est élevée en 5 ans à 81 lit. $\frac{1}{2}$.

Cette eau bienfaisante encourage à acheter des terrains, à construire des villas, en un mot à l'extension de la Commune et cela pour son plus grand bien.

La Commune est abonnée à 22 litres pour ses fontaines et bâtiments.

Allocations de l'Etat.

Afin de faire face à l'achat de la propriété de la Fondation protestante, le Département des Finances a bien voulu consentir à avancer la somme de fr. 30,000 — avec intérêts de $4\frac{1}{2}\%$.

Je lui en exprime ma reconnaissance, ainsi qu'au Département de l'Intérieur qui a eu l'obligeance de nous venir en aide par une allocation de fr. 159.55 pour achat d'habillements pour le corps des pompiers. (Allocation qui figurera aux recettes de 1907.)

Circulation des véhicules.

Il est parvenu à la Mairie une demande pour la suppression des écriteaux « Au pas, amende fr. 5 » vu que l'Etat a fait apposer à Versoix-le-Bourg et à Versoix-la-Ville des écriteaux « Allure modérée ».

Je rappelle que cette allure « Au pas » ne touche que la partie étroite du Bourg ; qu'un arrêté a été pris à cet égard par le Conseil municipal en date du 6 août 1898, et approuvé par le Conseil d'Etat le 30 septembre 1898. (Cet arrêté figure dans le Recueil officiel des Règlements de Police, p. 39.)

Aussi longtemps que la voie de la C. G. T. E. ne sera pas rippée et placée comme elle doit l'être suivant l'autorisation et les plans du Département fédéral des Chemins de fer, la circulation restera difficile et dangereuse et l'allure du « Pas » en vigueur.

Il est regrettable que dans cette question, l'intérêt général n'ait pas prévalu.

Bibliothèque.

Comme les années précédentes nous avons reçu des dons de plusieurs personnes.

Merci aux généreux donateurs.

Naturalisations.

Reçu M. Alessi, marié, 2 enfants . . . Fr. 300 —

Dons.

Reçu Fr. 100 — en souvenir de M^{me} Mosimann.

» 200 — » » M. Paccard.

Allocations.

Alloué Fr. 20 — à la Société d'apiculture (concours de ruches).

» » 50 — à la Société de gymnastique pour Concours à Berne.

» » 50 — au Tir au canon.

Conférences.

Elles ont eu lieu de Novembre à Avril chaque mercredi. Elles sont toujours goûtées. La liberté la plus complète est laissée aux conférenciers pour le choix de leurs sujets. Un merci chaleureux à tous ceux qui ont procuré ces agréables soirées à notre population.

Nov. 7 M. Jacquemin . . . *Paix ou Guerre.* (Proj.).

» 14 M. H. L. Coulin . . . *La Suisse inconnue* (I).

» 21 M. E. Naville . . . *Fouilles en Egypte.* (Pro.)

» 28 M. H. Baudin . . . *L'habitation à bon marché.* (Projections.)

- Déc. 5 M. H. L. Coulin . . . *La Suisse inconnue* (II).
» 6 M. A. de Meuron . . . *La lutte pour la vie et
l'entr'aide mutuelle.*
» 12 M. H. Denkinge . . . *L'Escalade.* (Proj.)
» 19 M. J. Offerdinger . . . *Ascension au Mt-Blanc.*
(Projections.)
» 26 M. R. de Saussure . . . *La langue auxiliaire "Es-
péranto".*
Janv. 9 M. Barde *Auvergne pittoresque et
monumentale.* (Proj.)
» 16 M. J. Martin *Albert Dürer, sa vie, son
œuvre.* (Proj.)
» 30 M. G. Fatio *La Suède.* (Proj.)
Fév. 6 M. Wyss *La Coopération.* (Proj.)
» 13 M. M. Schmid *Une promenade à travers
la Gruyère.* (Proj.)
» 20 M^{me} Cornaz *Un auteur suisse, J.J. Por-
chat et son temps.* (Proj.)
» 27 M. Bernoud *L'aérostation moderne.*
(Projections.)

Assurance obligatoire du bétail bovin.

Conformément à la loi du 9 juin 1906, la Mairie a eu à s'occuper de l'organisation de la caisse locale d'assurance du groupe de Versoix.

Monsieur l'adjoint Magnin, délégué par la Mairie, a présidé toutes les réunions des assurés, jusqu'au moment de la constitution définitive de la Société. Depuis le 1^{er} janvier 1907, la Caisse s'administre elle-même, sous le contrôle direct du Département de l'Intérieur.

Je remercie vivement M. Magnin pour le concours éclairé et dévoué qu'il a prêté au maire.

	Fr.		Fr.
1896	1896 Avance pour rachat du réseau Stutzmann	34,995 70
1897 Remboursement par amortissement	699 90	1897 Avance pour travaux neufs	15,887 30
1898 Id.	1,042 20	1898 Id.	18,970 80
1899 Id.	1,458 10	1899 Id.	1,319 55
1899 Extourne de travaux neufs portés par erreur au compte de Versoix en 1898	3,810 90	1900 Id.	5,790 30
1900 Remboursement par amortissement	1,459 25	1901 Id.	2,892 20
1901 Id.	1,626 10	1902 Id.	6,343 90
1902 Id.	1,740 90	1903 Id.	6,733 45
1903 Id.	1,928 70	1904 Id.	2,701 05
1904 Id.	2,130 90	1905 Id.	7,384 80
1905 Id.	2,259 50	1906 Id.	3,031 15
1906 Id.	2,486 25		

Soldes au 31 décembre.	
1896	Fr. 34,995 70
1897	» 50,183 18
1898	» 68,111 70
1899	» 64,162 25
1900	» 68,493 25
1901	» 69,759 40
1902	Fr. 74,362 40
1903	» 79,167 15
1904	» 79,737 30
1905	» 84,862 60
1906	» 85,407 50

Etat civil.

Naissances	28
Soit Suisses 18 (Genevois 7), Etrangers 10, Total	28
En 1905.	<u>28</u>
Mariages entre Genevois et Genevoise.	1
» » » étrangères	1
» » » Suisseuses.	3
» » Suisses d'autres cantons et Suisseuses	3
» » étrangers et Genevoises	2
» » » et étrangères	2
Total	12
En 1905.	<u>9</u>
Décès adultes et enfants du sexe masculin	16
» » » » féminin	18
Soit Suisses 18 (Genevois 8), Etrangers 16 Total	34
En 1905.	<u>26</u>

Compte de Bienfaisance.

Je n'ai point fait appel aux cœurs généreux malgré l'hiver si rude que nous venons de traverser, ayant eu suffisamment en caisse pour intervenir auprès des *vrais* nécessiteux.

Merci encore à l'aimable personne qui a fait parvenir un don magnifique.

Capital au commencement de l'année 1906 Fr. 1,117 38

RECETTES :

Naturalisations.	Fr. 166 65
Produit ($\frac{1}{2}$) du tronc de la salle des mariages	» 6 25
Dons	» 140 —
Remboursements d'hoirie	» 139 25
Recettes diverses	» 39 10
Intérêts au 31 décembre 1906	» 24 41
Total	Fr. 1,633 04

DÉPENSES :

Secours accordés	» 997 95
Solde en caisse	Fr. 635 09

Représenté par :

Disponible à la Caisse d'E- pargne	Fr. 588 49
En caisse	» 46 60
	<u>Fr. 635 09</u>

Recensement de 1906.

	Hommes	Femmes	Protest.	Cathol.	Totaux	Mineurs et Enfants
Genevois	266	262	239	289	528	170
Confédérés	258	299	464	93	557	209
				Cult.div.		
Etrangers	237	291	53	473	2	193
	761	752	756	855	2	572
En 1905 :	759	852	735	872	4	552

Nombre de ménages :

Ménages genevois	176
» confédérés	140
» étrangers	131
	<hr/>
Total	447
En 1905	449

Répartition des étrangers par nationalité :

Allemands	31
Américains	4
Anglais	1
Autrichien	1
Français	406
Italiens	82
Belge	1
Egyptiens	2
	<hr/>
	528
En 1905	526

2 habitants de plus qu'en 1905.



Bilan de 1906.

Recettes budgétaires	Fr.	47,827 58
Dépenses	»	44,428 23
Excédent des recettes	Fr.	3,399 35

Emprunt communal de 1887.

A fin février 1906, il était dû	Fr.	203,000 —
Il a été remboursé 11 oblig. de 500 fr. .	»	5,500 —
Reste dû à fin février 1907	Fr.	197,500 —

Situation financière au 28 février 1907.

Dû

2. Avance de l'Etat :	Fr.	30,000 —	
dont à déduire boni de l'exercice	»	3,399 35	
	Fr.	26,600 65	Fr. 26,600 65
1. Déficit de 1905	»	4,769 52	
3. Emprunt (solde)	»	197,500 —	
			<u>Fr. 228,870 17</u>

Rapport de la Commission de vérification des comptes.

Du 16 mai 1907.

La Commission a pointé les comptes, mandats et reçus de la Commune pour 1906-07 et a reconnu leur concordance avec les sommes portées dans les livres.

Elle propose, en conséquence, de donner décharge à la Mairie pour sa gestion financière de l'exercice écoulé.

Les vérificateurs :

P. BORDIER. A. MÉGÈVET.
F. MARTI. H. FREY.

Séance du Conseil municipal

du 27 mai 1907.

Membres présents : MM. L. Berger, adjoint, président ; Magnin, adjoint ; Marti, Papis, Mégevet, Pignolet, Bordier, Frey, Munding et Estier, conseillers.

Le Conseil,

Vu le rapport financier présenté par le Maire pour l'exercice de 1906 ;

Vu le rapport de la Commission de vérification des comptes ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Le Compte communal de 1906 est approuvé, avec remerciements à M. le Maire pour sa bonne gestion des finances communales.

Compte des recettes et des dépenses de la

RECETTES

	MONTANT DES RECETTES portées au budget	MONTANT DES RECETTES effectuées
1. 40 % de la Taxe immobilière, sous réserve que la somme ne soit pas inférieure à celle reçue en 1904	1.250 —	1.262 40
3. 20 % de la taxe sur les chiens	150 —	163 —
4. Taxe sur les auberges, cafés, pensions et débits de liqueurs.	1.974 —	1.977 50
5. 1/3 de la taxe sur les permis de séjour et d'établissement (loi du 8 mars 1879)	200 —	252 20
6. 75 % de la taxe d'inscription pour l'exercice d'industries. (loi du 29 octobre 1890)	2.400 —	1.831 70
7. 50 % de la taxe sur les patentes (loi du 18 octobre 1884).	150 —	175 55
8. 50 % de la taxe sur les ventes volontaires (loi du 18 octobre 1884).		
9. 1/3 de la finance de naturalisation à verser au fonds communal de bienfaisance (loi du 20 janvier 1892)	100 —	100 —
10. Part de la commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances (loi du 18 octobre 1882)	40 —	42 60
11. 50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés (règlement du 11 décembre 1888).	50 —	270 50
12. Surtaxe sur constructions élevées sans autorisation dans les chemins privés (loi du 22 janvier 1876)	— —	— —
13. Produit intégral de la taxe Automobiles	— —	50 95
14. Centimes additionnels aux fins de pourvoir : (y compris la remise du percepteur) :		
A. A la réparation et à l'entretien des routes		
B. Au traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire		
C. Au remboursement des emprunts		
D. A l'intérêt et à l'amortissement des avances de l'Etat	27.418 30	26.816 33
E. Au traitement des gardes-ruraux		
F. A l'excédant des dépenses locales		
15. Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire	2.900 —	3.270 —
16. Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux	175 —	246 60
17. Produits des accensements des fonds communaux	379 —	392 —
18. Rentes ou intérêts des fonds placés	15 —	15 —
19. Remboursement de frais de travaux exécutés d'office ou à l'amiable pour le compte de propriétaires	— —	225 40
20. Amendes perçues par la Mairie	150 —	670 60
21. Produit des concessions au cimetière	200 —	50 —
22. Recettes éventuelles	400 —	1.122 30
23. Allocation de l'Etat pour routes de 1 ^{re} classe.	635 70	635 70
24. » » » téléphone.	25 —	77 60
25. » » » foires	200 —	200 —
26. » » » télégraphe	50 —	50 —
27. Produit des fontaines du canal	2.900 —	3.540 —
28. Vente d'eau du canal au litre	1.400 —	3.428 75
29. Recettes du téléphone	25 —	135 65
30. » de l'Etat-Civil	60 —	91 50
31. Allocation pour destruction des hannetons	100 —	124 35
32. Redevances diverses	— —	287 50
33. Dons	— —	300 —
34. Recensement fédéral du bétail	— —	22 20
Total des Recettes pour l'année 1906	Fr. 43.347 —	47.827 58

RÉSULTAT

Total des recettes ci-dessus	Fr.	47.827 58
Total des dépenses ci-contre	»	44.428 23
Excédent des recettes	Fr.	3.399 35

Commune de Versoix pour l'année 1906.

DÉPENSES	MONTANT DES DÉPENSES portées au budget	MONTANT DES DÉPENSES effectuées
1. Location à la paroisse catholique	25 --	25 --
2. Contribution foncière des biens communaux	300 --	185 75
3. Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	70 --	74 --
4. Frais de bureau et petite caisse	450 --	417 60
5. Traitement du secrétaire de la Mairie	810 --	810 --
6. Registre et formules, imprimés fournis par le Département de l'intérieur	12 --	12 --
7. Frais pour retirer les recueils des lois et autres publications officielles	20 --	10 80
8. Frais d'affichage	20 --	20 --
9. Indemnité à l'inspecteur du bétail, part de la Commune	150 --	150 --
10. Frais de régie du Cimetière	50 --	15 --
11. Entretien des fontaines, puits et pompes	1.300 --	1.295 75
12. Secours contre l'incendie	800 --	1.205 70
13. Réparation et entretien des chemins communaux	3.500 --	3.315 70
14. Fermage de la voirie, enlèvement des immondices	500 --	475 --
15. Fourniture d'eau	840 --	840 --
16. Eclairage des routes et chemins	5.700 --	5.700 --
17. Entretien des bâtiments communaux	4.000 --	4.739 45
18. Chauffage des bâtiments communaux	1.000 --	629 75
19. Eclairage des bâtiments communaux	80 --	65 10
20. Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	1.000 --	748 30
21. Traitement des concierges des écoles et de la Mairie	550 --	525 --
22. Part de la Commune dans le traitement des fonctionnaires de l'instruction publique	3.000 --	2.862 40
23. Indemnité de logement aux régents et régentes	400 --	400 --
24. Entretien et renouvellement de la bibliothèque	140 --	75 --
25. Fête des écoles	650 --	500 70
26. Indemnité de logement au pasteur	400 --	400 --
27. Remontage et entretien de l'horloge	60 --	76 80
28. Tenue du registre des permis de séjour	10 --	10 --
29. Abonnement au téléphone	300 --	281 25
30. Amortissement de la dette communale (emprunt)	5.500 --	5.500 --
31. Intérêts de la dette communale (emprunt)	8.190 --	8.190 --
32. Intérêts sur avances de l'Etat	200 --	495 53
33. Dépenses imprévues	1.000 --	1.357 25
34. Part de la Commune dans le traitement des gardes-ruraux	300 --	300 --
35. Versement au fonds communal de bienfaisance (produit des naturalisations). (Loi du 20 janvier 1892)	100 --	100 --
36. Poteaux indicateurs et bancs	300 --	60 --
37. Assurance de deux cantonniers contre les accidents	70 --	66 --
38. Location d'un hangar pour Voirie	50 --	62 50
39. Part du Département de Justice et Police de taxes suppl ^{tes} des cafés	20 --	132 50
40. Abonnement au télégraphe	50 --	--
41. Traitement de l'agent municipal	4.200 --	4.150 --
42. » du cantonnier	1.200 --	1.150 --
43. » du garde du lavoir	50 --	50 --
44. » du jardinier du cimetière	100 --	100 --
45. » du bibliothécaire	100 --	100 --
46. » de la concierge de l'Ecole enfantine	180 --	180 --
47. Location de 2 classes enfantines	350 --	175 --
48. Barrières au canal	300 --	300 --
49. Enrochement au quai	400 --	410 --
50. Foires	200 --	288 25
51. Indemnité de jardin aux deux régents	50 --	50 --
52. Reboisement de la Californie	150 --	120 --
53. Destruction des hannetons	150 --	186 50
54. A la Fanfare (avance)	--	240 25
55. Construction d'une vespasienne	--	738 50
56. Recensement fédéral du bétail	--	22 20
57. Allocation à la commune de Chavanne	--	37 70
Total des Dépenses pour l'année 1906	43.347 --	44.428 23